



Montpellier, le 15 février 2012

Communiqué de presse

**LE MDH CONDAMNE LES PROPOS NEGATIONNISTES DE CHRISTIAN VANNESTE
ET ENVISAGE DES POURSUITES JUDICIAIRES**

Le Mémorial de la Déportation Homosexuelle (MDH), association fondée en 1989 pour réhabiliter et préserver la mémoire des déportés pour motif d'homosexualité pendant la Seconde Guerre Mondiale, condamne avec la plus grande fermeté les propos négationnistes tenus par le député UMP du Nord Christian Vanneste.

En outre, le MDH a demandé à ses avocats d'examiner la possibilité d'engager des poursuites judiciaires contre l'auteur de ces propos abjects. Ces allégations sont d'autant plus indignes qu'elles émanent d'un parlementaire.

Au cours d'un entretien sur les valeurs de la famille accordé au site LibertePolitique.com, le député UMP développe longuement une théorie négationniste sur "la fameuse légende de la déportation des homosexuels"

« Il y a aussi des légendes qui sont répandues. Par exemple il y a la fameuse légende de la déportation des homosexuels. Il faut être très clair là aussi.

Euh.. Manifestement Himmler avait un compte personnel à régler avec les homosexuels. En Allemagne il y a eu la répression des homosexuels et la déportation qui a conduit à à peu près 30.000 déportés. Et il n'y en a pas eu ailleurs.

Et notamment en dehors des trois départements annexés, il n'y a pas eu de déportation des homosexuels en France »

Les propos négationnistes de Christian Vanneste relèvent de la même stratégie idéologique développée par Jean Marie Le Pen lorsqu'il évoquait le « détail » : semer le doute pour ensuite réécrire l'Histoire.

Or la déportation pour motif d'homosexualité depuis la France a clairement été établie en 2001 par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) puis précisée grâce à des recherches parcellaires sur des archives à l'occasion d'un colloque tenu en 2007.

Certains furent déportés depuis les départements alsaciens et lorrains, dont M. Vanneste semble accepter l'annexion par le Reich avec facilité et

aisance. Pour tous ceux qui aiment la liberté, dont nous sommes, l'Alsace et la Lorraine sont demeurées la France entre 1940 et 1944.

Pierre Seel, qui fut le premier déporté Français pour motif d'homosexualité à témoigner, fait partie de ces victimes dont nous ne laisserons pas salir la mémoire.

Les recherches de la FMD ont notamment permis de retracer l'itinéraire de certaines victimes arrêtées à Paris ; plusieurs d'entre elles ont été transférés au sein de transports de « politiques » vers Buchenwald.

Parmi les cas recensés de déportation pour motif d'homosexualité depuis Paris, il y a :

- Jean Henri T., artiste dramatique arrêté en 1944 à Paris car il entretenait une liaison avec un Allemand.

- Un danseur d'opéra fréquentant les bals homosexuels clandestins de Paris. Arrêté le 22 août 1943 Place Blanche, il est emprisonné à Nanterre, puis remis le 1er octobre 1943 à la Brigade Mondaine de Paris qui le livre aux forces allemandes en vue de sa déportation.

- Georges C., homosexuel âgé de 17 ans et originaire de Dreux. Arrêté à Paris en novembre 1941, il est condamné à 5 ans de prison. Interné à Fresnes, il est transféré par convoi de la Gare de l'Est en direction de Karlsruhe (Allemagne). Il meurt de tuberculose dans le camp où il fut déporté.

La déportation pour motif d'homosexualité depuis la France a été mentionnée par le Premier Ministre Lionel Jospin en 2001 et par le Président Jacques Chirac en 2005 à l'occasion du 40^e anniversaire de la Libération des camps.

Le MDH dénonce le délire obsessionnel contre les homosexuels de Christian Vanneste dont ce dernier dérapage ne consiste ni plus ni moins qu'à profaner la mémoire des victimes de la déportation pour motif d'homosexualité.

Le MDH demande solennellement à Jean-François Copé de prendre ses responsabilités en excluant Christian Vanneste de l'UMP et en lui retirant son investiture pour les prochaines élections législatives; s'il ne le faisait il entacherait de manière irrévocable l'image et la moralité du parti qu'il dirige.

Le MDH demande au Premier Ministre François Fillon de condamner de manière officielle les propos d'un des membres de sa majorité parlementaire, qui vient d'être réinvesti par son parti pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

Une déclaration liminaire en ouverture de la séance des questions d'actualité au gouvernement qui aura lieu dans l'après midi s'y prêterait tout à fait.

Hussein Bourgi
Président du MDH
06 89 81 36 90